

Affiché le 19/02/19

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
80 - SOMME

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| • en exercice | 14 |
| • présents | 10 |
| • votants | 10 |
| • absents | 4 |
| • exclus | 0 |

De la commune de VRON

Séance du 13 février 2019 à 18 heures 30

Date de convocation :
16 janvier 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
18 février 2019

SOUBRY Patrick

Objet
Délibérations du
13/02/2019

Étaient présents :

MM Lecerf Dominique Gobert Christophe Garbe Claude Boëldieu Hervé Coic Sophie Jules Christelle Devillepoix Gérard Mouillard Norbert Guerlin Robert.
Absents excusés : Couvreur François Evangelaire Céline
Absents : Spriet Alain Carlier Corinne

Secrétaire de séance :

Garbe Claude

Convocation du 16 Janvier 2019
Ordre du Jour
Convention de mise à disposition du Personnel entre la Com de Com Ponthieu Marquenterre et la Commune
Travaux 2019
Délégation et autorisation données au maire pour les demande desubventions DETR 2019 et Conseil Départemental
RGPD
Questions Diverses
Procès verbal de la réunion du 31/10/2018 adopté

Monsieur le maire informe que Céline Evangelaire est excusée ce soir elle nous représente au SIVOS
Monsieur le maire fait part des remerciements de la population pour le salage et le colis des ainés.
Concernant la salle des fêtes un avis favorable a été donné par la sous préfecture

RPC : A la rentrée 2019 les enfants de Bernay Regnière Nampont Argoules et Villers viendront à VRON
Concernant le RPI de la vallée Lépine refuse d'aller au RPC de Gueschart. Pour 2019 rien ne change les enfants seront intégrés en 2020.
Le vote sur la sectorisation a été reporté à une date ultérieure

Vaisselle Salle des Fêtes : Christelle Jules et Hervé Boëldieu se chargeront de faire le point sur les besoins

Le maire informe qu'une réunion concernant la construction du RPC

aura lieu en mairie le mardi 19 février 2019 à 10h30 en mairie.

Local Poubelles

Le maire informe que le devis concernant la construction d'un local poubelles a été signé pour 2200.00 euros de l'Association du Vimeu matériaux 1046.39 euros terrassement non compris Travaux prévus au printemps.

Relance pour la toiture de l'église et sacristie

Une demande d'étude a été faite auprès du syndicat d'eau pour la pose de bornes à incendie à Hémencourt et route de Villers

Achat Débroussailleuse :

Propositions de devis

Entreprise AGRIFORCE pour une débroussailleuse de marque SMA bâti de 5.5m pour 16 500.00 euros HT après reprise de 3500.00 euros HT.

Entreprise AGRIFORCE pour une débroussailleuse de marque ORSI bâti de 5.1m pour 17 000.00 HT après reprise de 3500.00 euros HT.

Entreprise SICA pour une débroussailleuse de marque KUHN bâti de 5m pour 19 500.00 après reprise.

Entreprise BEAUVISAGE 27 600.00 euros HT après reprise de 2000.00 euros

Entreprise BEAUVISAGE 19 350.00 euros HT après reprise de 2000.00

Après délibération le conseil opte à l'unanimité pour l'entreprise AGRIFORCE pour la marque SMA pour un montant de 16 500.00 euros HT après reprise de 3500.00 euros.

Monsieur le maire informe que l'attelage a été commandé pour 1268 euros HT à l'Entreprise Beauvisage.

Accessibilité Mairie et salle des fêtes :

Le maire informe que suite à la consultation effectuée par Eric Etienne concernant l'accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes suite aux dossiers ADAPT déposés en sous préfecture, nous avons reçu qu'un seul devis.

Pour la mairie l'entreprise BTTP pour un montant de 12 240.00 HT

Pour la salle des Fêtes l'entreprise PROFILS ET GLACES pour un montant de 5470.00 euros HT.

Monsieur le maire demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter les subventions au titre de la DETR et auprès du conseil Départemental à hauteur de 30% pour la DETR et 30% du Conseil Départemental.

Le conseil municipal donne tout pouvoirs à monsieur le maire pour établir les dossiers de subventions. Des précisions seront apportées ultérieurement.

Chaudières Presbytère :

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la réception de 2 devis concernant le changement des chaudières au presbytère.

L'entreprise VITU pour un montant de 7379.25 euros HT

L'entreprise GRONDIN pour un montant de 11955.06 euros HT dans celui ci le montant des travaux de tranchée pour le raccordement est compris 5149.91 euros HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré opte pour l'entreprise GRONDIN à l'unanimité.

Monsieur le maire informe qu'une subvention de 1000.00 euros par chaudière peut être demandée.

RGPD

Le maire informe que suite à la mise en place du RGPD la nomination d'un délégué a été demandé auprès de la Société Solutions Citoyennes par le biais de la Caisse des dépôts et consignations.

Le maire demande l'autorisation à l'assemblée de signer tous les documents nécessaires afin de poursuivre la mise en conformité.
Le conseil municipal émet un avis favorable.

Convention de mise à disposition de personnel entre la communauté de commune Ponthieu Marquenterre et la commune.

La mise à disposition concerne Madame Jules Catherine qui mis à disposition de la commune à raison de 8h par semaine.

La commune devra à la communauté de communes le montant des salaires et charges pour cette mise à disposition.

(Renouvellement de la convention déjà existante suite au changement d'entité de la communauté de communes)

Le conseil municipal émet un avis favorable.

PNR

Approbation du Projet de Charte du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime

Le Conseil municipal, réuni le xx 2018 sous la Présidence de Monsieur Soubry Patrick,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 333-1 et suivants et R333-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu la circulaire du 15 juillet 2008 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire,

Vu la circulaire du 4 mai 2012 du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs Chartes,

Vu les délibérations du Conseil régional de Picardie n° AMT 112 02-1 du 17 décembre 2004, et n° 53-02-1 du 20 juin 2014 prescrivant l'élaboration de la charte du Parc naturel régional baie de Somme Picardie Maritime et fixant son périmètre d'étude,

Vu les avis de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 4 novembre 2015, du Conseil National de Protection de la Nature (CNP) en date du 2 décembre 2015, et l'avis intermédiaire du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en date du 20 avril 2016 sur l'avant-projet de charte,

Vu la délibération du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées du 29 septembre 2016 approuvant le projet de charte du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime,

Vu la délibération de la commune de VRON approuvant son adhésion au Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées en date du 18/11/2011,

Vu l'avis de la Formation d'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement

Durable du 11 janvier 2017 sur le projet de charte et son évaluation environnementale,

Vu l'arrêté n° 17000081 du 27 janvier 2017 du Président du Conseil régional Hauts-de-France arrêtant le projet de charte du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime à soumettre à enquête publique,

Vu la décision n° E17000036/59 du 15 mars 2017 du Président du Tribunal administratif de Lille désignant la Commission d'enquête publique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique du 23 août 2017,

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime du 13/12/2018 approuvant le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte baie de Somme Trois Vallées,

Vu le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte baie de Somme Trois vallées

Vu le courrier du Président du Conseil régional Hauts-de-France du 17/01/2018 invitant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à délibérer sur le projet de charte et le cas échéant, à adhérer au Syndicat Mixte baie de Somme Trois vallées

Exposé des motifs

Le Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime a réalisé son projet de charte.

Ce projet de charte, constitué d'un rapport et d'un plan du Parc a été soumis à une enquête publique en date du 11 mai 2017.

Ce projet de charte est maintenant adressé à l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre du projet de charte révisée. Chaque collectivité approuve individuellement le projet par délibération (article R. 333-7 alinéa 1 du Code de l'Environnement).

Celui-ci sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil régional des Hauts de France, chargé de présenter la demande de renouvellement de classement pour 15 ans au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire.

Pour finir, après avis du Ministère, la charte sera approuvée par l'Etat officialisant la labellisation du territoire en PNR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :-
D'APPROUVER sans réserve le projet de Charte révisée du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime 2019-2034 ainsi que les annexes correspondantes dont le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte Baie de Somme Trois vallées.

Monsieur informe qu'une enquête publique est en cours depuis le 28/01/2019 au 28 février 2019 concernant le programme d'entretien des canaux de la basse Vallée de

l'Authie. Le registre est à disposition.

Monsieur le maire fait part d'une augmentation du montant de l'IFER qui sera d'environ 41 000.00 au lieu d'environ 36000.00 euros.

Monsieur le maire informe qu'une société serait intéressée pour installer une éolienne sur le territoire de Vron proche de la commune d'Arry pas visible pour VRON. Le conseil est plutôt favorable. Projet à étudier.

Monsieur le maire informe également qu'il n'y a pas encore eu de réunion de la commission agricole. Actuellement pas de terres disponibles. Rendez vous la semaine prochaine avec la DDTM pour voir les conditions d'attribution. Essayer de mettre en place un règlement et peut être faire appel à un juriste. Actuellement il y a 3 demandes de déposées.

Questions Diverses :

Monsieur Garbe Claude :

Prévoir une réunion de la commission Lotissement Voirie pour faire le point.

Monsieur Guerlin Robert :

Si réfection de la Nationale en profiter pou refaire un aménagement et un effacement de réseaux

Monsieur Devillepoix Gérard :

Transport de compost sur la route des Callenges pour Vironchaux Abîme la route. Limitation Tonnage ?

Parking Moismont a toujours de l'eau qui stagne. Voir pour envoyer dans les terres. Voir avec la commission voirie.

Garage fermé ? Essayer de trouver les coordonnées.

Monsieur Gobert Christophe :

A reçu pas mal de mail concernant les vols sur Vron et les alentours. Monsieur le maire a rencontré le Brigadier Chef Leroy. Refaire une réunion avec les référents.

Madame Jules Christelle :

L'état de la rue de l'église est très mauvais. Peut on saler derrière l'église ?

Plus d'éclairage route des callenges actuellement un sur deux poteaux

Madame COIC Sophie :

Location du Terrain de tennis. Très compliqué à mettre en place

Entrée du Cabinet Kiné à refaire. C'est prévu.

Le village est très bien déneigé

Monsieur Roussel Fabrice : Demande si le conseil municipal sert à quelque chose car c'est la communauté de communes qui commande concernant l'augmentation de la taxe d'ordures ménagères. Monsieur le maire répond que le service est géré par elle et que c'est décidé en bureau.

Concernant la restitution des terres de la SANEF à qui ? qui paye quoi ?

Terre de commune ? Pas de Solutions ?

Séance levée à 20h10

Fait , le 18 février 2019.

